



### Déclaration liminaire du SNALC au CSAA du jeudi 15 février 2024

Le ministère de l'Éducation nationale a donc une nouvelle ministre, encore. Personne ne regrettera la précédente et tous pâtiront du temps perdu. Parce que pendant que nous changeons de ministre à un rythme soutenu, les personnels s'échinent à faire au mieux dans l'intérêt de leurs élèves et ce n'est plus simplement le parcours du combattant mais cela ressemble davantage à une mission impossible.

Qu'attendre de Nicole BELLOUBET ? De par ses fonctions précédentes, de rectrice en particulier, elle est en mesure de comprendre le fonctionnement de son nouveau ministère et aussi de chaque établissement scolaire. Elle connaît les nombreux acronymes en vogue. Cependant, ses prises de positions passées sont, sur plusieurs points, contradictoires avec la feuille de route du Premier ministre. Le SNALC a aussi, à plusieurs reprises, était en désaccord avec certaines de ses positions. Malgré tout, comme toujours, le SNALC attendra les décisions, les actes de la nouvelle ministre, avant de porter un jugement.

Travailler dans l'urgence est rarement une bonne chose et pourtant, pour que la prochaine rentrée ne soit pas une catastrophe, c'est maintenant qu'il faut prendre la décision de suspendre l'instauration des groupes de niveaux dans les collèges, c'est maintenant qu'il faut revenir sur la réforme de la voie professionnelle. La situation particulière de notre académie qui a un nombre d'élèves par classe trop élevé et qui continue à croître, contribue à tendre encore davantage les discussions au sujet des TRMD.

En collège, les groupes de niveaux tels qu'ils sont imposés, sans moyens suffisants pour les mettre en place, créent une grande inquiétude, de la consternation, de la colère chez les professeurs de toutes les disciplines, et même chez les chefs d'établissement. Aligner 6 ou 7 classes en barrettes, c'est une aberration qui va, non seulement obérer les emplois du temps des élèves et des professeurs, mais empêcher les professeurs de prendre plusieurs classes du même niveau. Faire des barrettes avec moins de classes, faute d'un nombre de professeurs suffisant dans la discipline, c'est utiliser une grande partie de l'autonomie qui ne sera donc plus de l'autonomie. Si le ministère ne revoit pas sa copie, et veut à toute force faire la même chose en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, nous aurons des collèges où l'on essaiera d'imposer à des professeurs de français et de mathématiques la fonction de professeur principal alors qu'ils n'auront qu'une partie des élèves devant eux, des collèges où les LCA, les dédoublements en sciences et LV, ne seront plus qu'un souvenir, tout cela avec des classes à 30 pour la plupart des établissements. Pour le SNALC, il est urgent d'entendre les remontées du terrain, il est urgent de prendre en

compte les votes au Conseil supérieur de l'Éducation. Si le ministère veut réellement donner une chance à cette réforme, il ne doit pas l'imposer dans l'urgence, sans concertations ni moyens suffisants. Enlever 1h à la classe de 6<sup>ème</sup> pour financer en partie ces groupes, est une mesure purement comptable, qui montre le peu de considération portée aux élèves.

Le ministère doit aussi revenir sur la réforme de la voie professionnelle, combattue par une large intersyndicale qui ne faiblit pas depuis plus d'un an. Alors que le texte transformant la grille horaire de bac pro et supprimant des heures de cours a été rejeté massivement lors de la séance du Conseil supérieur de l'Éducation du 8 janvier, son application est imposée pour la rentrée 2024. La suppression de 170 heures de cours est inacceptable. La désorganisation complète de la classe de terminale bac pro, année pourtant cruciale pour l'obtention du diplôme, signe le basculement de nos métiers et des lycées professionnels vers du formatage à l'emploi. On voit déjà poindre les suppressions de postes et les reconversions forcées.

Des groupes de travail ont eu lieu en amont de cette instance sur les points à l'ordre du jour. Si le groupe de travail a pour objectifs d'expliquer, d'échanger sur des documents déjà rédigés qui sont ensuite finalisés et présentés en CSAA, il nous semble, dans un souci d'efficacité, qu'il serait utile que ces documents soient envoyés suffisamment tôt pour que l'on puisse les analyser et pas seulement les lire en diagonale, et que les élus du personnel soient informés plus de 48h à l'avance de la tenue d'un GT.

Les lignes directrices de gestion académique s'inscrivent dans un cadre national contraint qui laisse peu de marge de manœuvre, mais le SNALC apprécie les échanges et la transparence de vos services, Madame la rectrice. Les LDG mobilité 1<sup>er</sup> degré ont donné lieu à une harmonisation des pratiques entre nos deux départements. Nous interviendrons en séance à ce sujet. Concernant les LDG mobilité 2<sup>nd</sup> degré, le SNALC répète, comme l'an dernier, qu'il est injuste de priver les parents isolés d'une bonification qui permettrait au moins que leurs enfants soient pris en compte. Car, nous le redisons, on choisit rarement d'élever seul(e) des enfants, en particulier quand son conjoint décède. Nous avons entendu, lors du groupe de travail, que ces personnels auraient une attention particulière de l'administration sur leur situation, pour peu qu'ils fassent un dossier social. Nous vous en remercions. Les LDG relatives à la promotion et à la valorisation des parcours connaissent des évolutions cette année. Nous serons attentifs à ce que cela aura comme incidences sur les collègues. Mais nous rappelons ici que le SNALC est en désaccord avec le principe et le contenu des LDG ministérielles, qui ne correspondent pas à nos demandes et qu'il a voté à deux reprises contre ces LDG aux CSA ministériels des 7 et 21 novembre dernier (comme l'ensemble des autres organisations syndicales représentatives).

Quant au cadre de gestion des personnels contractuels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, qui sont de plus en plus nombreux dans notre académie, le SNALC s'inquiète de la volonté de vouloir tous les enfermer dans des ZR. S'il semble que ce soit à l'avantage des contractuels en CDD, nous ne voyons pas trop ce que les contractuels en CDI, qui sont affectés à l'année depuis plusieurs années, ont à y gagner.